



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.2/1999/1  
26 mars 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail de la normalisation  
des produits périssables et de  
l'amélioration de la qualité

Section spécialisée de la normalisation  
des produits secs et séchés (fruits)  
7-10 juin 1999, Genève

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-SIXIÈME SESSION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,  
et s'ouvrira le lundi 7 juin 1999, à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour TRADE/WP.7/GE.2/1999/1
2. Élection du Bureau
3. Faits intéressants survenus depuis la quarante-cinquième session TRADE/WP.7/GE.2/1999/2
4. Examen de recommandations CEE-ONU :
  - a) Cerneaux de noix TRADE/WP.7/GE.2/1999/3
  - b) Noix en coque TRADE/WP.7/GE.2/1999/4
  - c) Noix de cajou
    - Texte de la recommandation CEE-ONU TRADE/WP.7/GE.2/1999/5
    - Proposition de l'Inde TRADE/WP.7/GE.2/1999/6

5. Révision des normes CEE-ONU pour les pistaches en coque et les pistaches décortiquées et pour les pistaches décortiquées pelées
6. Proposition relative à l'élaboration d'une norme pour les dattes dénoyautées
7. Révision de la Norme-cadre pour les produits secs et séchés
  - Proposition de l'Allemagne (corps du texte) TRADE/WP.7/GE.2/1999/7
  - Proposition de l'Espagne (Annexe II) TRADE/WP.7/GE.2/1999/8
8. Examen d'un dictionnaire des défauts
9. Élaboration d'un plan d'échantillonnage AGRI/WP.1/GE.2/R.56/Rev.3
10. Questions diverses
  - a) Travaux futurs
  - b) Date et lieu de la prochaine session
  - c) Préparation de la cinquante-cinquième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité
11. Adoption du rapport

**Projet de calendrier des travaux**

7 juin	10 heures - 13 heures 15 heures - 18 heures	Points 1 à 4 a) Point 4 a)
8 juin	10 heures - 13 heures 16 heures - 18 heures	Point 4 b) Points 4 c) à 6
9 juin	10 heures - 13 heures	Points 7 à 10
10 juin	10 heures - 13 heures	Point 11

## ANNOTATIONS

### Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est celui de l'adoption de l'ordre du jour.

### Point 2 Élection du Bureau

Conformément au règlement intérieur de la Commission et à l'usage établi, les participants doivent élire un président et un vice-président. À la quarante-cinquième session de la Réunion d'experts, M. W. Staub (Allemagne) a été élu Président et M. Sciannella (Italie) Vice-Président.

### Point 3 Faits intéressants survenus depuis la quarante-cinquième session

Le document TRADE/WP.7/GE.2/1999/2 récapitule les résultats pertinents de la deuxième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et de la cinquante-quatrième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité.

### Point 4 Examen de recommandations CEE-ONU

#### a) Cerneaux de noix

*Examen de la question à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.2/1998/14, par. 40 à 45

*Examen de la question à la session du Groupe de travail :* voir TRADE/WP.7/1998/9, par. 17 et 18

Document établi pour la quarante-sixième session : TRADE/WP.7/GE.2/1999/3 (États-Unis)

**Rappel des faits :** La période d'essai pour cette recommandation a été prolongée d'un an (jusqu'en novembre 1999) car aucun consensus ne s'était dégagé au sujet des liens entre la couleur et la classification, de la définition des types, des tolérances et de la définition des termes et des défauts. Un groupe de travail restreint composé de l'Allemagne, des États-Unis et de la France a été constitué pour élaborer une proposition harmonisée tenant compte des intérêts de tous les producteurs. Une délégation de la France s'est rendue en Californie en 1998, au moment de la récolte, pour recueillir des informations et discuter plus avant d'un nouveau code des couleurs.

#### b) Noix en coque

*Examen de la question à la session précédente :* Voir TRADE/WP.7/GE.2/1998/14, par. 49

Document établi pour la quarante-sixième session : TRADE/WP.7/GE.2/1999/3 (États-Unis)

**Rappel des faits :** Cette recommandation est à l'essai jusqu'en novembre 1999. La délégation des États-Unis a accepté d'élaborer une proposition traitant de l'amélioration des définitions, de la question des variétés, du calibre, de l'indication de l'année de la récolte et de la teneur en eau.

**c) Noix de cajou**

*Examen de la question à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.2/1998/14, par. 28 à 31

*Examen de la question à la session du Groupe de travail :* voir TRADE/WP.7/1998/9, par. 14 et 15

Documents établis pour la quarante-sixième session : TRADE/WP.7/GE.2/1999/5 (secrétariat)  
TRADE/WP.7/GE.2/1999/5 (Inde)

**Rappel des faits :** La période d'essai pour cette recommandation a été prolongée d'un an (jusqu'en novembre 1999) pour les raisons suivantes :

- Aucun consensus ne s'était dégagé au sujet de l'indication du pays d'origine car dans les opérations de transformation on utilisait des mélanges de noix provenant de différents pays. Des délégations ont jugé qu'il fallait réfléchir plus avant à cette question en tenant compte des discussions en cours sur l'origine des produits au sein de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Union européenne.
- Les autres grands pays producteurs, à savoir le Brésil et le Viet Nam, devraient être consultés avant que la recommandation ne soit adoptée en tant que norme.

**Point 5 Révision des normes CEE-ONU pour les pistaches en coque et les pistaches décortiquées et pour les pistaches décortiquées pelées**

*Examen de la question à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.2/1998/14, par. 50 et 51

*Examen de la question à la session du Groupe de travail :* voir TRADE/WP.7/1998/9, par. 16

**Rappel des faits :** Il a été convenu de réexaminer les normes CEE-ONU pour les pistaches car le texte de ces normes ne cadrerait plus avec les méthodes de production et de commercialisation actuelles. La délégation turque a proposé d'assumer les fonctions de rapporteur en collaboration avec la délégation des États-Unis. Les autres délégations, dont celles des autres grands pays producteurs, comme l'Iran, ont été invitées à apporter leur contribution à ces travaux.

**Point 6 Proposition relative à l'élaboration d'une norme pour les dattes dénoyautées**

*Examen de la question à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.2/1998/14, par. 55

**Rappel des faits :** La délégation allemande a proposé à la session précédente d'élaborer une norme pour les dattes dénoyautées. Les délégations ont été priées de fournir des données commerciales à la délégation allemande.

**Point 7 Révision de la Norme-cadre pour les produits secs et séchés**

*Examen de la question à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.2/1998/14, par. 48

*Examen de la question à la session du Groupe de travail :* voir TRADE/WP.7/1998/9, par. 19

Documents établis pour la quarante-sixième session : TRADE/WP.7/GE.2/1999/7 (Allemagne)  
TRADE/WP.7/GE.2/1999/8 (Espagne)

**Rappel des faits :** Il a été convenu de réviser la Norme-cadre. La délégation allemande a proposé d'assumer les fonctions de rapporteur pour la révision du corps du texte et la délégation espagnole pour la révision des annexes.

**Point 8 Examen d'un dictionnaire des défauts**

*Examen de la question à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.2/1998/14, par. 52 et 53

*Examen de la question à la session du Groupe de travail :* voir TRADE/WP.7/1998/9, par. 20

**Rappel des faits :** Il a été décidé de poursuivre les travaux consacrés à l'élaboration d'un dictionnaire des défauts qui, pour l'instant, existe en cinq langues. On a demandé que ce document soit disponible sur support informatique. Il faudrait étudier la possibilité d'inclure dans le dictionnaire des explications succinctes en anglais et en français. Les délégations ont été priées d'envoyer au représentant de l'Italie la version du dictionnaire dans leur langue.

**Point 9 Élaboration d'un plan d'échantillonnage**

*Examen de la question à la session précédente :* voir TRADE/WP.7/GE.2/1998/14, par. 55

**Rappel des faits :** La question avait été examinée à la quarante-deuxième session (voir AGRI/WP.1/GE.2/55, par. 70 à 73) sur la base du document AGRI/WP.1/GE.2/R.56/Rev.3. À cette session, il avait été convenu, vu la portée plus large du plan d'échantillonnage du Codex et la ressemblance entre les deux plans, de retirer le plan de la CEE car il n'était pas nécessaire de multiplier les systèmes. À la session précédente, il a été convenu de réfléchir à l'élaboration d'un plan d'échantillonnage et de se pencher sur cette question à la quarante-sixième session.

**Point 10 Questions diverses**

**a) Travaux futurs**

Les délégations sont invitées à faire des propositions concernant les travaux futurs de la Section spécialisée.

**b) Date et lieu de la prochaine session**

La quarante-septième session devrait en principe se tenir à Genève du 19 au 22 juin 2000.

**c) Préparation de la cinquante-cinquième session du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité**

Les délégations sont invitées à signaler toute question qui devrait être portée à l'attention du Groupe de travail. À sa dernière session, cet organe a décidé de réexaminer ses procédures de travail et celles de ses sections spécialisées. Ces procédures sont censées indiquer clairement comment les délégations travaillent pendant les sessions et la façon dont les documents devraient être établis (voir TRADE/WP.7/1998/9, par. 52 et 53). Les délégations sont invitées à faire des suggestions à ce sujet.

**Point 10 Adoption du rapport**

Le rapport de la quarante-sixième session sera adopté sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

**NOTE DU SECRÉTARIAT :**

Les contributions doivent être envoyées au secrétariat soit sur disquette par la poste à l'adresse suivante :

**Spécialiste des normes alimentaires  
Division du commerce de la CEE-ONU  
Palais des Nations  
Bureau 432  
1211 Genève 10  
Tél. : (41) 22 917 2450 Télécopie : (41) 22 917 0041**

soit par courrier électronique à l'adresse suivante :

**agristandards@unece.org**

La documentation établie pour la réunion sera disponible sur notre page d'accueil :

**<http://www.unece.org/trade/agr/welcome.htm>**

-----